
Préavis n° 2024/01

Eclairage public – Route cantonale RC1a – Tronçon giratoire de Forel – Carrefour de Pré-Fleuri – Mise à niveau de l'éclairage public – Crédit de construction

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission *ad hoc* s'est réunie le mercredi 8 février 2024, à la salle multifonctionnelle du Centre socioculturel (CSCE), dans la composition suivante :

Président : Stéphane Raveau

Rapporteur : Jade Hänni

Membres : Maya Frühauf et Didier Realini

Absent : Giuseppe Alongi

Le président remercie le municipal M. Germain Schaffner et le chef de service M. Marcos Morano pour leur présence.

Germain Schaffner présente le préavis. C'est un préavis qui demande l'installation d'un éclairage sur un tronçon de la RC1a pour en renforcer la sécurité. Il y a les étapes 1, 2 et 3 et c'est chronologique ou géographique. À l'époque, les travaux d'éclairage ne se concentraient que sur les zones de conflits et les bouts droits n'étaient pas éclairés. Les travaux remontent à 2010. Dans l'intervalle, il y a eu un fort accroissement des cyclistes dans la zone de l'EPFL. Sur les bouts droits, il y a un effet stroboscopique d'éclairé à non-éclairé pour les automobilistes. Les cyclistes sont mal équipés, souvent mis en danger. Il y a eu des plaintes. La municipalité a demandé un audit à un cabinet spécialisé, puis le SIL. Ce préavis a été préparé sur cette base. C'est en lien avec le préavis de remplacement de l'éclairage public qui est déjà passé. C'est la mise à niveau de l'élaboration des préavis. 40 nouveaux mâts vont être installés. Ce n'est pas toujours bien placé dans les rond-points et des améliorations sont nécessaires

Marcos Morano rajoute que c'est un tronçon très fréquenté par les professeurs et étudiants de l'EPFL et, dans la période hivernale, c'est dans l'obscurité. Les étudiants sont habillés en noir et vont n'importe où. C'est hors-la-loi, mais il ne faut pas qu'ils se fassent écraser. Il y a plusieurs variantes à faire. La télégestion permet de baisser et augmenter les lumières. C'est le dernier bout de puzzle pour que 100% de luminaires soient gérés en télégestion. On peut allumer et éteindre, mais aussi modifier les horaires à distance, la puissance, détecter les pannes et gérer les capteurs. Ça s'allume quand quelqu'un passe.

Un commissaire demande si la détection fonctionne bien, et Marcos Morano lui répond que c'est compliqué, qu'ils ont de la peine à gérer le fonctionnement. Ils ont dû batailler avec les fournisseurs. Ça détectait mal les vélos au passage de ceux-ci à cause des véhicules trop proches. C'était compliqué malgré son air simple, mais ça fonctionne maintenant. Il y a eu un appel d'offres pour le marché public: la pose des luminaires et le génie civil. C'est une société électrique et d'autres entités qui ont été invitées, pour avoir trois prix. Ils aiment bien la société électrique, mais en contactent trois entités pour la compétitivité des prix.

Une commissaire demande si l'étape 3 a déjà été déjà faite et Marcos Morano lui répond qu'elle est éclairée. C'était financé avec la requalification. Un autre commissaire demande si

Écublens a aussi payé l'étape 3 et Marcos Morano lui répond que c'est seulement la bande cyclable et les bus. Le même commissaire demande si l'étape 2 a été faite, ce que Marcos Morano confirme. Germain Schaffner ajoute qu'au sens de la construction de la route, l'étape 1 n'a pas encore été faite. Marcos Morano répond encore à ce commissaire que vers Pré-Fleuri, l'étape a été faite.

Une commissaire a été interpellée par la différence de prix entre les préavis : l'année passée, il y avait un crédit de 700'000CHF avec des éclairages à changer, alors que maintenant c'est plus cher. Marcos Morano lui répond qu'il faut une conduite dans la berme, du béton, et poser des mâts, des crosses et des luminaires. Il s'ensuit une discussion entre les commissaires et Marcos Morano au sujet du prix par mètre et de la distance.

Comme l'éclairage n'est pas obligatoire sur une route cantonale, une commissaire demande si la commune est légalement tenue de mettre en œuvre les recommandations de l'audit. Germain Schaffner répond que c'est une question de responsabilité et qu'Écublens est mise en cause s'il y a un accident. La commissaire ajoute qu'il y a beaucoup de routes cantonales non éclairées, ce à quoi Marcos Morano répond qu'il faut éclairer obligatoirement les points de conflit. Le concept d'éclairage minimum est dangereux. On n'attend pas un accident pour faire quelque chose. Germain Schaffner précise qu'il y a beaucoup de monde à l'EPFL et que des gens traversent n'importe comment, à pied.

Un commissaire demande si ça permet plus d'éclairage, ce à quoi Marcos Morano répond que les mâts sont beaucoup plus hauts, pour que l'éclairage ne soit pas en porte à faux. Le même commissaire lui répond qu'à Écublens, les LEDs peuvent être changées sans changer le support. Il demande aussi si le type d'éclairage a été choisi. Marcos Morano lui répond qu'ils ont calculé et que les entreprises pouvaient offrir un type d'éclairage, et qu'ensuite, ils font des calculs et se mettent d'accord.

Germain Schaffner dit que St-Sulpice fait le même préavis en avril et Marcos Morano ajoute qu'il faut que les deux communes le valident.

Un commissaire demande si les étapes 2 et 3 sont déjà en télégestion et Marcos Morano lui répond que la 3 oui, mais que la 2, c'est différent, avec une piste cyclable mixte. Une commissaire dit que l'étape 2 est plus modeste et Germain Schaffner dit qu'à la COFIN, ils veulent la même chose sur l'étape 2 et qu'ils trouvent que c'est sous-éclairé. Marcos Morano ajoute qu'ils voulaient le faire en 2015, mais que le canton a refusé. Le tronçon est moins compliqué et il y a moins d'effet stroboscope.

Un commissaire demande des précisions sur l'audit et Marcos Morano lui répond qu'ils ont fait l'audit sur le comptage. Germain Schaffner précise qu'il y a énormément de trafic et que c'est très fréquenté et une commissaire y ajoute qu'il fait sombre en hiver à 5h du soir et que c'est le seul tronçon cycliste qu'Écublens a. Concernant le comptage, Marcos Morano dit qu'il y a 12000 véhicules et qu'il n'y pas de chiffre pour les vélos.

Un commissaire demande jusqu'à quand dureront les travaux, ce à quoi Marcos Morano répond que ça va être compliqué avec la route, puisqu'il faut sécuriser la voie pour la sécurité des ouvriers, et que ça va faire 3-4 mois. Ce même commissaire lui répond qu'en été, il y a moins de gens et Marcos Morano lui dit que ça dépend de St-Sulpice et que le délai de livraison de luminaire peut être de 5 mois.

Marcos Morano dit que la répartition entre St-Sulpice et Écublens est de 45% et 55% et que c'est la répartition pour chaque étape de la commune sur la route. Sur l'étape 3, c'est 75% pour St-Sulpice. Si les deux côtés appartiennent à la même commune, elle paie 100%, ainsi que les frais à la charge et l'exploitation continue comme l'électricité.

Un commissaire demande si l'étape 1 n'a pas été touchée quand l'étape 3 a été faite et Marcos Morano lui répond que non, car le carrefour de Pré-fleuri était englobé dans l'étape 3 et non l'étape 1.

Un commissaire demande si la délimitation pour les cyclistes est dans le tuyau et Marcos Morano lui répond que non, car le canton en finance la plus grande partie. Rien n'est prévu à leur connaissance et ils ont des ouvrages d'art assez chers.

Le président remercie les représentants de la municipalité et du service des travaux pour les réponses aux questions posées, laissant ainsi la commission délibérer.

Un commissaire est dérangé par le prix, bien qu'il doute de l'appréciation qu'il en a. Une commissaire constate que sur le tronçon impliqué il n'y a pas de conflit possible avec les automobilistes car les voies sont bien séparées. Les conflits potentiels viennent plutôt de la zone mixte cyclistes/piétons côté lac. Dans l'étape deux, la question a été réglée par de petits luminaires simples installés tout au long de cette zone mixte et qui semblent tout à fait satisfaisants. Un commissaire pense qu'il s'agit plutôt d'un problème avec les motos. Un commissaire est dérangé par le fait qu'il n'y ait pas de dos-d'âne vers le Croset, au centre de la ville, où la circulation est dangereuse, alors que la région de l'EPFL pourrait avoir des éclairages. Une commissaire répond que ça devient nécessaire avec l'agrandissement de la piste cyclable, mais un commissaire lui répond qu'il n'a pas l'impression qu'il y a beaucoup de vélos le matin.

Un commissaire pense que l'argent pourrait être utilisé pour autre chose, mais une commissaire répond qu'Écublens ne paie que la moitié. Un commissaire pense qu'un tel projet va mener à d'autres projets similaires, comme par exemple à Rengex.

Concernant le nombre de cyclistes, un commissaire se demande s'il y en aura vraiment plus et un autre précise que les cyclistes viennent surtout de l'EPFL.

Une commissaire exprime sa position : la sécurité des usagers de la route est bien sûr primordiale. Néanmoins la solution proposée semble luxueuse et démesurée pour un tronçon rectiligne et alors qu'une solution plus simple pour la sécurité des cyclistes/piétons a été implémentée dans l'étape 2.

Une autre commissaire résume: l'éclairage est nécessaire, mais coûte cher, l'argent pourrait être utilisé pour autre chose et il y a d'autres sources de problème tels que les comportements imprudents qui nécessiteraient des actions de prévention et les pistes à construire.

Un commissaire précise qu'alors que les commissaires sont dérangés par le prix, la COFIN s'en occupe.

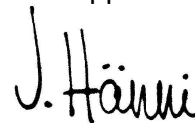
Après délibération, trois commissaires se sont abstenus et un commissaire a accepté le préavis. La commission vous laisse la liberté de vote, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux.

Pour la commission *ad hoc*

Le président

Stéphane Raveau

Le rapporteur



Jade Hänni

Écublens, le 10 février 2024